

Journée nationale de lutte contre le **harcèlement scolaire** 2023



Journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire

SOMMAIRE

LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE	4
QU'EST-CE QUE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE ?	4
LES CONSÉQUENCES DU HARCÈLEMENT SCOLAIRE	4
Les conséquences sur les élèves victimes de harcèlement.....	4
Dans les écoles et les établissements scolaires.....	4
LES AUTRES FORMES DE HARCÈLEMENT	5
Le cyberharcèlement.....	5
Le cybersexisme	5
LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE	6
LE PLAN INTERMINISTÉRIEL DE LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE	6
LE PROGRAMME PHARE	6
LES ACTIONS MISES EN PLACE DANS L'ACADÉMIE DE REIMS	8
LA SENSIBILISATION AU HARCÈLEMENT SCOLAIRE : LES 3 TEMPS FORTS DE L'ANNÉE	8
LE CONCOURS « NON AU HARCÈLEMENT »	9
SIGNALER UN CAS DE HARCÈLEMENT	9
LES ACTIONS MENÉES AUTOUR DE LA JOURNÉE DU 9 NOVEMBRE	10

LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE

Qu'est-ce que le harcèlement scolaire ?

Le harcèlement est une violence physique, verbale ou psychologique répétée, perpétrée par un ou plusieurs élèves à l'encontre d'un de leur camarade qui est dans l'incapacité de se défendre dans ce contexte précis. Il y a harcèlement lorsque :

- Un rapport de force et de domination s'installe entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes ;
- Différentes formes d'agressions se répètent régulièrement durant une longue période ;
- La victime est isolée et mise à l'écart par le groupe, ou s'enferme sur elle-même et se trouve dans l'incapacité de trouver les réponses appropriées pour s'en sortir.



*En France, les chiffres révèlent que 800 000 à un million d'élèves seraient victimes de harcèlement, soit entre 6 à 10 % d'entre eux.
(Source : Harcèlement scolaire et violences sexuelles, question orale n°0373S - 16e législature)*

Les conséquences du harcèlement scolaire

Les conséquences sur les élèves victimes de harcèlement

Les conséquences sur le bien-être et la santé mentale des victimes sont nombreuses :

- Décrochage scolaire : des études montrent que la peur des agressions expliquerait 25% de l'absentéisme des collégiens et lycéens (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5763631?sommaire=5763633>) ;
- Déscolarisation ;
- Désocialisation, anxiété, dépression ;
- Somatisation (maux de tête, de ventre, maladies) ;
- Conduites autodestructrices, voire suicidaires.

Dans les écoles et les établissements scolaires

L'amélioration du climat scolaire est devenue un enjeu majeur de la politique publique en matière d'éducation. Le climat scolaire renvoie à la qualité de vie à l'école, perçue par les élèves, les personnels et les parents. L'instauration d'un bon climat scolaire vise à permettre à chacun élève et chaque personnel de travailler en sécurité, d'apprendre et d'enseigner dans une continuité éducative.

Le harcèlement scolaire a un impact néfaste sur le climat scolaire régnant dans les écoles et les établissements scolaires. Il porte en effet atteinte aux résultats scolaires des élèves, augmente les risques d'absentéisme et impacte négativement le bien-être des élèves et des personnels.

Les autres formes de harcèlement



Le cyberharcèlement

Avec l'utilisation permanente des téléphones portables, réseaux sociaux, messageries instantanées, forums, sites de partage de photographies ou autres, le harcèlement entre élèves se poursuit en dehors de l'enceinte des établissements scolaires. On parle de cyberharcèlement. C'est un "acte agressif, intentionnel perpétré par un individu ou un groupe d'individus au moyen de formes de communication électroniques, de façon répétée à l'encontre d'une victime qui ne peut facilement se défendre seule". Il peut prendre la forme de moqueries, de menaces en lignes, d'usurpation d'identité, de publication de photos ou vidéos montrant un élève en mauvaise posture, de *sexting* non consenti.

Le cybersexisme

D'après une étude réalisée par l'Observatoire universitaire international éducation et prévention (OUIEP-université Paris-Est) et coordonnée par le Centre Hubertine Auclert auprès de 1 200 élèves de collège et lycée en Île-de-France en 2016, les filles sont davantage exposées à des formes spécifiques de cyberviolences, à caractère sexiste et sexuel. On parle alors de cybersexisme.



LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE

Le plan interministériel de lutte contre le harcèlement scolaire

Près d'un million d'enfants vivent une situation de harcèlement à l'école. Cette violence continue conduit à des fins tragiques avec une hausse de + 300 % de tentatives de suicide chez les jeunes de moins de 15 ans au cours des dix dernières années.

En septembre 2023, un plan interministériel de lutte contre le harcèlement scolaire a été dévoilé afin de mettre fin au harcèlement scolaire. Les objectifs de ce plan sont précis : 100 % prévention, 100 % détection, 100 % solutions.

Par ailleurs, une nouvelle campagne de sensibilisation intitulée « Ne minimisons pas ce que vivent les enfants » sera diffusée à compter du 9 novembre prochain.

Le programme pHARe

Mis en place au niveau national, le programme pHARe (Prévenir le Harcèlement et Agir avec Respect) est généralisé progressivement à toutes les académies et dans toutes les écoles et tous les établissements scolaires.

Le programme pHARe vise à doter toutes les écoles et les établissements scolaires d'un plan de prévention structuré et efficient et assurer la sécurité et le bien-être des élèves en agissant directement sur le climat scolaire. Il cherche également à apporter de la sécurité aux équipes pédagogiques en garantissant la traçabilité et prévisibilité de l'action publique et à former les élèves et les personnels à la prévention et la détection des situations de harcèlement. Enfin, il a pour but de garantir la prise en charge de 100 % des situations signalées.

Depuis la rentrée 2023-2024, ce plan se déploie également dans tous les lycées. Chaque établissement scolaire désigne en son sein un coordonnateur harcèlement. Enfin, un nouveau cadre réglementaire permet de changer d'école l'élève auteur de harcèlement.

À la rentrée 2023, de nouveaux moyens d'action ont été déployés :

- Augmentation des subventions à l'association opératrice de la ligne d'écoute 3018 ;
- Durcissement des sanctions pour une meilleure prise en charge des situations de harcèlement les plus graves (décret du 16 août 2023) : dans le premier degré, il est désormais possible de changer d'école un enfant dont le comportement intentionnel et répété fait peser un risque caractérisé sur la sécurité ou la santé d'un autre élève de l'école ; dans le second degré, la procédure disciplinaire est étendue aux cas dans lesquels des élèves commettent des actes de harcèlement à l'encontre d'élèves situés dans un autre établissement ;
- Nomination d'au moins un référent harcèlement au sein de chaque collège chargé de coordonner et d'animer la politique de lutte contre le harcèlement.

REPÉRER, SIGNALER ET TRAITER LES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT ENTRE ÉLÈVES

SITUATION D'INTIMIDATION, DE HARCÈLEMENT OU DE CYBERHARCÈLEMENT

INTERLOCUTEURS DE PROXIMITÉ

- directeur d'école ou chef d'établissement
- collégiens ou lycéens ambassadeurs PHARe
- équipe ressource PHARe formée à la prise en charge des situations de harcèlement :

professeurs, psychologues de l'éducation nationale, infirmiers, conseillers principaux d'éducation, etc.

PHARe Programme de lutte contre le harcèlement à l'école



AUTRES CANAUX DE SIGNALEMENT POSSIBLES

- **3020** n° vert pour les situations de harcèlement
- **3018** n° vert et appli dédiés aux situations de cyberharcèlement
- Lignes téléphoniques académiques : consultables sur education.gouv.fr
- Autres canaux : Faits établissement, courriers, etc.

Saisie dans l'application
Stop harcèlement



Transmission
aux référents académiques
et référents départementaux
harcèlement

En cas de situation d'urgence ou complexe, appui possible :
- du réseau départemental d'intervention, en relation avec le Carré régalien académique ;
- de la mission chargée de la prévention des violences en milieu scolaire (MPVMS).

Prise de contact

Avec
la famille
de l'élève
cible

Avec le directeur d'école et l'inspecteur de l'éducation nationale (1^{er} degré) ou le chef d'établissement (2^d degré)

- ✓ Mise en place du protocole de TRAITEMENT DE LA SITUATION.
- ✓ SUIVI dans la durée.
- ✓ RÉOLUTION de la situation.

NON AU HARCÈLEMENT

www.nonauharcèlement.education.gouv.fr



© ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Les actions mises en place dans l'académie de Reims

Au sein de l'académie de Reims, Plus de **900 personnels** ont commencé à suivre une formation de 8 journées sur deux années scolaires : le programme académique de cette formation a été établi avec une cinquantaine de formateurs académiques. Il donne lieu à des regroupements inter degrés de 25 adultes qui se forment, à la fois à la détection des situations de harcèlement et à leurs modalités de traitement en établissement. Un magistère d'autoformation a été conçu par les équipes de l'académie en associant les acteurs de prévention, les parents, la justice ou la police.

Après les lycéens, environ **1300 collégiens** ont été formés, au niveau académique, en mars 2023, à la fonction d'ambassadeurs collégiens : ces élèves, volontaires, sont maintenant à même de faire œuvre de médiation et de remontée d'information dans le cadre de la lutte contre le harcèlement dans leur établissement. Cette formation a été mise en œuvre par les équipes ressources harcèlement de leurs établissements respectifs. Par ailleurs, plus de 2600 élèves ont participé à la journée Non au Harcèlement en novembre, et 86 établissements ont fait remonter un travail dans le cadre du concours Non au Harcèlement.

Pour aller plus loin, découvrez le programme pHARe ici : <https://www.education.gouv.fr/non-au-harcèlement/phare-un-programme-de-lutte-contre-le-harcèlement-l-ecole-323435>

La sensibilisation au harcèlement scolaire : les 3 temps forts de l'année

La sensibilisation au harcèlement scolaire s'effectue auprès des élèves, et notamment des témoins de harcèlement, des personnels et des parents d'élèves. Elle se décline sur 3 temps forts que sont :

- La Journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire, qui aura lieu le jeudi 9 novembre 2023 ;
- L'*Internet Safer Day*, qui aura lieu le mardi 6 février 2024 ;
- La Semaine de lutte contre le harcèlement scolaire, qui se déroulera au printemps 2024.

Le concours « Non au Harcèlement »



Dans le cadre de la Journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire et de la Semaine de lutte contre le harcèlement scolaire, le concours « Non au harcèlement » est organisé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse avec le soutien de la Mutuelle MAE. Il offre aux élèves et aux équipes pédagogiques et éducatives l'opportunité de débattre en classe de la problématique du harcèlement et du cyberharcèlement, afin de mieux cerner les enjeux, et de prévenir plus efficacement les risques liés à ces violences.

Il a également pour objectif de donner la parole aux jeunes des écoles dès les classes de CP jusqu'au lycée et aux structures péri et extrascolaires pour qu'ils s'expriment collectivement sur le harcèlement et le cyberharcèlement à travers la création d'une affiche ou d'une vidéo. Cette vidéo servant de support de communication pour le projet pérenne qu'ils souhaitent mener dans leur établissement.

Ce prix récompense les projets collectifs dénonçant le harcèlement ou proposant des solutions pour lutter contre le harcèlement entre pairs, le cyberharcèlement et le harcèlement sexiste et sexuel. Les lauréats nationaux reçoivent un prix leur permettant d'accompagner la mise en œuvre de leur projet. Tous les supports de communication produits par les élèves sont utilisés comme outils de prévention.

Signaler un cas de harcèlement

L'objectif premier est la détection précoce des situations de harcèlement. La détection précoce permet en effet d'éviter leur inscription dans la durée et favorise la résolution rapide des cas. 50 % des remontées sur le harcèlement sont issues du 1^{er} degré.

- Pour signaler une situation de harcèlement, les familles peuvent composer le 3020
- Pour les situations de cyberharcèlement, le 3018. 100% anonyme, gratuit et confidentiel, ce numéro permet aux élèves de conserver et transmettre les captures d'écran témoignant du cyberharcèlement dont ils sont la cible. Ils peuvent aussi télécharger l'application 3018, qui met à disposition un tchat, un questionnaire, des fiches pratiques et la possibilité de stockage des preuves.

LES ACTIONS MENÉES AUTOUR DE LA JOURNÉE DU 9 NOVEMBRE

Dans les Ardennes

- Présentation d'affiches et de vidéos par les enseignants et échanges avec les élèves autour du harcèlement, collège multisite de Signy-Le-Petit - Liart, 08 Rue de l'Escaillère 08 380 Signy-le-Petit ;
- *Dress code vert* et distribution de rubans verts pour marquer la lutte contre le harcèlement, affichage du trombinoscope des élèves ambassadeurs NAH, des numéros d'alerte et de la boîte aux lettres d'alerte anonyme, collège multisite Asfeld - Château-Porcien, 3 rue du Château 08 190 Asfeld.

Dans l'Aube

- *Dress code* « tous en vert contre le harcèlement », création d'un mur des mercis, présentation de l'action « Non au harcèlement », opération « Bienvenue les 6^{ème} », *escape game* « stop la violence », participation à un jeu proposé par la plate-forme pHARe, collège Eugène Belgrand, 25 Rue Denfert Rochereau, 10 130 Ervy-le-Châtel
- Décollage et vol d'une montgolfière « non au harcèlement », *dress code* « tous en bleu », atelier « harcèlement et législation », théâtre, jeu numérique « Arcel' game », préparation d'une fresque NAH, chasse au trésor, vente de rubans par les élèves ambassadeurs, collège Jean Moulin, Champagne-Ardenne, 11 Rue Jean Moulin, 10 350 Marigny-le-Châtel ;

Dans la Marne

- Formation d'un ruban humain dans la cour de l'établissement, plantation d'un arbre pour symboliser la lutte contre le harcèlement scolaire, lecture de textes par les ambassadeurs NAH, participation de deux classes du collège à la dictée nationale organisée par l'association "Les Souffre-Douleurs de l'École", collège Louis Pasteur, 3 Rue du Collège, 51 600 Suippes ;
- Passage des élèves ambassadeurs NAH dans les classes, visionnage d'un court-métrage, mise en place d'une « vitre d'or » du harcèlement, formation des personnels, collège Georges Charpak, Esplanade Jean Monnet, 19 Rue de l'Espérance, 51 110 Bazancourt.

Dans la Haute-Marne

- Du 6 au 11 novembre : mise en place du dispositif « élève protecteur » et sensibilisation sur le harcèlement auprès des élèves de 6^{ème} ; lecture de poèmes sur le thème de l'amitié, visionnage du film « Le jour où j'ai brûlé mon cœur » avec les élèves de 3^{ème} au cinéma de Chalindrey, jeudi 9 novembre, collège Henri Vincenot, 19 rue des Adieux, 52 600 Chalindrey.



Contact presse

Isabelle Quilbé Da Silva

Directrice de la communication – Cabinet du recteur

Tél : 03 26 05 69 82 | Port 06 73 51 32 65

Mél : relation-presse@ac-reims.fr